

# Le certificat médical : pour qui et dans quelles situations ?

## Pratique d'une activité sportive

### • En fédération ou fédération sportive scolaire

#### Pour les + de 18 ans :

c'est la fédération qui fixe ses règles



#### Tennis

certificat médical **non requis**



#### Football, équitation basketball, judo

certificat médical valable 3 ans **requis**

#### Pour les - de 18 ans :



#### Non requis

#### Le renseignement d'un questionnaire est obligatoire.

Selon les réponses, un certificat médical peut être exigé.



### • Hors fédération

Un certificat médical n'est **pas systématiquement exigé** : c'est le club organisateur qui fixe ses règles.

### • Les disciplines à contraintes particulières

Plongée subaquatique  
y compris souterraine



Boxe et autres sports de combat  
pratiqués en compétition et  
pouvant entraîner un KO



Activités pratiquées avec une  
arme à feu ou à air comprimé



**Requis** pour tout le monde  
et pour l'ensemble des  
disciplines à contraintes  
particulières.



Activités mononautiques



**Sports pratiqués en compétition avec un  
véhicule terrestre à moteur à l'exception  
du karting et du modélisme**



#### OUTIL PRATIQUE

Le simulateur en ligne de service-public.fr permet de savoir si un certificat médical est nécessaire en fonction de sa pratique sportive et de sa situation (âge, encadrement de l'activité, etc.)

Rendez-vous sur : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/certificatMedical#main>

# Petite enfance et vie scolaire

## • À la crèche



### Pour l'admission



**Requis** afin d'attester de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité.

### En cas d'absence

• Inférieure à 4 jours :



**Non requis**

• Supérieure ou égale à 4 jours :



**Requis** afin d'exonérer les parents des frais de la crèche à compter du 4<sup>e</sup> jour d'absence.

### Pour l'administration de médicaments



**Non requis**, l'autorisation des parents et l'ordonnance suffisent.



## • À l'école



### En cas d'absence



**Requis exclusivement en cas de maladie contagieuse** pour justifier les jours d'éviction.

Participation à une sortie ou un séjour scolaire

Participation au cours d'éducation physique et sportive (EPS)



**Non requis**

### Non-participation au cours d'EPS



**Requis** avec indication du caractère total ou partiel de l'inaptitude et de sa durée.



## Au travail

### Pour le recrutement d'un salarié



**Non requis**

En savoir plus sur la réglementation en matière de certificats médicaux sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) :

espace médecin > Rubrique Votre exercice libéral > Règles de prescriptions et formalités